

# Bulletin de participation



# Règlement

## Objectifs du prix Anfh

### L'Anfh organise pour la douzième année consécutive le prix Anfh.

Il récompense les actions de formation professionnelles conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation : valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

#### Cinq catégories distinguées

- Grand prix Anfh
- Prix Management et organisation du travail, remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP
- Prix Métiers et compétences sociales et médico-sociales
- Prix Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

## Qui peut concourir ?

Tous les établissements de la Fonction publique hospitalière, adhérents à l'Anfh et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences.

## Pourquoi participer ?

Ce prix est l'occasion de :

- **Valoriser** le travail de vos équipes ;
- **Faire connaître** votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements ;
- **Mettre en avant** le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure ;
- **Promouvoir** votre établissement auprès des partenaires ;
- **Être distingué et reconnu** au niveau national. Plus de 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix ;
- **Obtenir une récompense** concrète pour aider votre service formation : les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

## Pour quel projet ?

### La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements.

La formation professionnelle permet d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement.

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complémentaires (vidéos, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Le dossier doit être transmis à l'Anfh en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent).

#### **Plan indicatif de la note de présentation**

- Situation de l'établissement : description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...
- Objectifs de formation : la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...
- Publics concernés par la démarche : instances, services, taille des effectifs, métiers...
- Récit de l'action : dispositifs mis en place, objectifs, moyens...
- Date et durée de l'action
- Budget mobilisé

#### **Quelle récompense ?**

### **Le prix sera matérialisé par un trophée daté et personnalisé.**

Il donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat :

- 4 000 € pour le Grand Prix
- 2 000 € pour les autres catégories.

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se rendre à l'Assemblée générale en juin 2021 afin de retirer son prix et de présenter l'action lauréate.

L'Anfh prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement. Un reportage vidéo est réalisé et projeté lors de la cérémonie de remise des prix. L'établissement lauréat s'engage à accueillir l'équipe de tournage en avril ou mai 2021 et à faciliter la réalisation du reportage.

#### **Quelles modalités de sélection ?**

- Les résultats obtenus et évalués ;
- La reproductibilité et la transférabilité de l'action dans plusieurs contextes professionnels ;
- L'implication des personnels, des partenaires sociaux (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...);
- Action particulièrement innovante et créative (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

# Mode d'emploi

Votre délégation régionale et le service communication de l'Anfh se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Autour du président et du vice-président de l'Anfh, les membres de la commission d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Celui-ci se réserve le droit de désigner des prix « ex aequo », de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

## Remise des prix Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'Anfh qui se tiendra en juin 2021.

Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les projets lauréats seront présentés sous forme de reportage vidéo. Ils seront aussi relayés dans La Lettre de l'Anfh, dans un livret spécial, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse spécialisée et régionale.

Le prix de la catégorie Management et organisation du travail sera remis par le représentant de l'institut du management de l'EHESP.

## Pour établir au mieux un dossier de participation

- Lire attentivement le règlement
- Compléter la fiche de candidature
- Décrire le projet
- Adresser le dossier complet à l'Anfh

**Avant le 28 février 2021**

## En savoir plus

ANFH

Service communication

Tél. : 01 44 75 68 69

as.milh@anfh.fr

[www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh](http://www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh)

# Fiche de candidature

**À retourner à l'Anfh en deux exemplaires  
avec le dossier de candidature avant  
le 28 février 2021**

Nom de l'action de formation

---

---

Nom de l'établissement

---

---

Raison sociale

---

---

Adresse

---

CP

Ville

Directeur général

---

Nombre d'agents employés

---

Responsable du projet

---

Contact

---

Fonction

---

Courriel

---

Tél

Fax

## **Catégorie pour laquelle le dossier est présenté**

- Management et organisation du travail
- Métiers et compétences sociales et médico-sociales
- Amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients
- Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Il est également possible de déposer le dossier de candidature en ligne sur [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr).

# Paroles de lauréats



« Outre la reconnaissance de notre action pour ce projet qui nous tient particulièrement à cœur, le prix va aussi aider à financer le déploiement de la formation, pour qu'elle profite à davantage de personnes. »

**Christine Stervinou**  
directrice de la formation,  
CHI des Vallées de l'Ariège



« Le prix nous prouve que nous avons raison de réunir autant d'acteurs autour du sujet primordial qu'est celui des violences familiales. Il permet de remercier l'investissement des formateurs : la chargée de mission prévention et égalité de Quimperlé, a police, la gendarmerie, la justice, les associations et nos professionnels. Cette formation est la première d'une longue série pour le groupe hospitalier. »

**Loïc Péron**  
RFC groupe hospitalier  
Bretagne sud



« Ce prix est pour nous une reconnaissance du travail réalisé autour de la prévention de l'usure professionnelle. Il valorise l'ensemble des acteurs de la structure et nous encourage à poursuivre dans la continuité du travail réalisé. »

**Natacha Thibault**  
Directrice-adjointe,  
EHPAD Les Châtaigniers



« C'est une vraie reconnaissance pour nos équipes. Et une motivation renouvelée pour promouvoir des formations pluridisciplinaires et au plus près de la réalité. »

**Olivier Le Rouge**  
Directeur,  
CH Avranches-Granville



« En cette période douloureuse de confinement, apprendre que nous étions lauréats a vraiment fait plaisir à l'établissement, en particulier à la commission de maintien dans l'emploi. »

**Annie Bléhaut**  
Responsable à la direction des ressources humaines, référente handicap, CH de Villefranche-de-Rouergue